

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N°98

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2026/10 - « Un accueil vacances pour toutes et tous »

Présidence : Agathe SIDORENKO (EàG)

Membres présents : Gaëlle MIELI (rempl. M. Robert JOOSTEN (soc.)) ; Sarah NEUMANN (soc.) ; Paola RICHARD DE PAOLIS (soc.) ; Jacques-Etienne RASTORFER (rempl. Serge TALLA (soc.)) ; Pauline BLANC (PLR) ; Feryel KILANI (Les Verts) ; Tatiana TAILLEFERT (rempl. Paloma GRAF (Les Verts)) ; Salomé MORAND (Les Verts) ; Mathias PAQUIER (Les Verts) ; Josée Christine LAVANCHY (UDC)

Membres excusés : Eliane AUBERT (PLR) ; Jean-Claude SEILER (PLR)

Représentant-e-s de la Municipalité : David PAYOT, Municipal en charge d'ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS.

Invitée: Barbara DE KERCHOVE, cheffe du Service des écoles primaires et secondaires.

Notes de séances Marion CENTELIGHE

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions

Date : 11.05.2026 - Début et fin de la séance : 17h06 – 17h38

Monsieur le Municipal en charge d'ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS (EJQ) présente le dispositif d'accueil vacances de la Ville et rappelle qu'un catalogue des offres a été élaboré et que les accueils sont proposés à la journée ou à la semaine afin d'offrir aux enfants des activités variées et dépaysantes durant les vacances scolaires. Bien que cette offre soit intégrée au Réseau-L, il souligne que sa vocation première est de répondre à une mission de socialisation et d'épanouissement des enfants plutôt qu'à un objectif de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Toutefois le développement récent des inscriptions annuelles aux dispositifs parascolaires contribue à répondre davantage aux besoins des familles en matière de conciliation. Concernant le postulat, il indique que la Municipalité a souhaité dresser un état des lieux des réflexions menées autour des enjeux d'inclusivité. Il précise que la demande faite aux parents d'annoncer les besoins particuliers de leurs enfants vise à garantir une meilleure prise en charge et à favoriser l'inclusion. Il relève que certains parents hésitent encore à communiquer ces informations par crainte d'un refus d'admission, alors que l'objectif poursuivi est précisément de permettre aux équipes d'adapter l'accueil aux besoins de l'enfant. Des réflexions sont actuellement en cours afin de renforcer encore l'accessibilité du dispositif aux enfants à besoins particuliers.

Discussion générale

La postulante explique que son postulat est né de son engagement au sein d'une association soutenant les familles d'enfants neuro-atypiques, principalement sur le spectre de l'autisme. Elle indique que de nombreux parents s'interrogent sur la possibilité d'inscrire leurs enfants aux offres ordinaires de vacances de la Ville et que son intervention visait notamment à obtenir un état des lieux des informations disponibles. Elle se dit attentive à l'existence d'éventuels freins à l'inclusion des enfants présentant un TSA dans les offres parascolaires de vacances. Tout en saluant les efforts de la Ville en matière d'inclusion, elle souhaite savoir si des améliorations ont également été apportées à l'information fournie aux parents, notamment sur les supports de communication.

Les commissaires relèvent que depuis le postulat sur le même sujet datant de 2018, l'évolution est très satisfaisante et soulignent un effort de communication. Lausanne est décrite comme pionnière dans les avancées de cet ordre dans le domaine du parascolaire. De bonnes expériences avec les dispositifs élaborés par la Ville, notamment grâce à la rapidité de mise en place des APEMS ouverts pendant les vacances, sont relatées. D'avantage d'informations quant aux systèmes d'inscription sont suggérées. Une commissaire indique que des pétitionnaires avaient demandé la possibilité d'une prise en charge qui s'étendrait sur plus d'une semaine pendant les vacances et demande si une réponse a pu être fournie à ce sujet. Des précisions sur l'aspect financier ainsi que le nombre de familles qui n'ont pas pu être accueillies dans les prestations vacances sont également demandées. Le fait que Lausanne ait maintenu son offre suite à l'arrêt du financement cantonal est salué

Conseil communal de Lausanne

M. le Municipal et Mme la cheffe du Service des écoles primaires et secondaires expliquent que les enjeux d'inscription sont à la fois organisationnels et informatiques. Il et elle ajoutent qu'il est difficile de mesurer le nombre d'enfants qui ne peuvent pas être pris en charge pour les activités vacances. Avec le système actuel, il est possible d'expliciter le nombre d'enfants en âge scolaire qui ont demandé une place dans les APEMS vacances et n'ont pas été accueillis, mais cela ne comprend pas les offres de la Ville, celles de la FASL ou encore celles de services privés. Actuellement les demandes d'inscription aux APEMS vacances dépassent encore l'offre, engageant ainsi la Ville à la développer pour les prochaines années. Il et elle indiquent qu'il est demandé aux parents de s'inscrire simultanément aux semaines scolaires et aux semaines de vacances. Ces deux systèmes n'étant pas encore interconnectés, les calendriers organisationnels ne sont pas les mêmes et il peut en découler des difficultés de communication des prestations. Il y avait 537 enfants en liste d'attente pour 794 enfants accueillis l'été dernier. Actuellement, il est plus rationnel de planifier les inscriptions sur les 9 semaines afin de garantir une planification adéquate du personnel. Dans ces circonstances, il arrive que certains parents inscrivent leurs enfants pour la totalité des 9 semaines, mais n'envoient pas nécessairement leur enfant durant toutes les périodes de vacances. Cet été sera la troisième année de mise en place du dispositif, le système tend donc à être amélioré.

Pour la demande de pouvoir inscrire son enfant sur une période plus longue qu'une semaine: l'offre des APEMS-vacances était une réponse à cela en proposant d'inscrire les enfants pour l'ensemble des vacances scolaires, soit les 9 semaines mentionnées dans le rapport. Ce chiffre correspond aux 14 semaines de vacances scolaires moins les 5 semaines de fermeture des structures d'accueil de jour.

Concernant la communication: elle a fait l'objet d'échanges avec le coordinateur de la politique d'accessibilité universelle. La communication du service cherche à rester simple et à motiver les parents à inscrire leurs enfants, quels que soient leurs besoins. Bien que, dans certains cas, les enfants en école spécialisée aient des besoins plus importants, la Ville cherche à ne pas le mentionner afin de ne pas décourager les parents d'inscrire leurs enfants. Il est proposé de demander aux associations concernées quelles améliorations pourraient être apportées selon elles concernant la communication.

Au sujet du soutien cantonal: La faïtière des réseaux d'accueil de jour a fait un sondage et a constaté que 20 des 22 réseaux consultés ont maintenu leurs offres malgré l'arrêt du financement cantonal. Cet enjeu cantonal relève d'une lecture très juridique, considérant que les vacances ne font pas partie de l'accueil de jour parascolaire obligatoire. Le canton est confronté à des demandes croissantes au sujet de l'aide à l'intégration et cherche des solutions vers un dispositif qui ne propose pas systématiquement un accompagnement intégratif individuel. Certains besoins particuliers nécessitent des préparations spécifiques du personnel avec, en principe, un renfort en aide à l'intégration. L'accueil doit aussi parfois être adapté selon les besoins des enfants. Une coordination a lieu avec les associations offrant des activités de vacances pour élèves avec des handicaps identifiés ou suivis en établissement spécialisé.

Discussion particulière (sont mentionnés les chapitres où la discussion est ouverte)

Chapitre 3.1 Accueil vacances lausannois :

Une commissaire demande le bilan des inscriptions et désinscriptions et si des données quant aux jours ou semaines qui sont délaissées ou particulièrement prisées existent.

M. le Municipal explique qu'au 30 avril 2026, le nombre de places dans les centres aérés était de 564. Depuis, 59 annulations ont permis de réattribuer ces places. Restent disponibles 6 places en centre aéré et 31 places en camp de vacances. Il propose de se renseigner pour la seconde question.

Chapitre 9 : Conclusions :

Vote conclusion 1 :	11 (unanimité) OUI	0 NON	0 ABST
Vote conclusion 2 :	11 (unanimité) OUI	0 NON	0 ABST

La séance est levée à 17h38.

Lausanne, le 3 juin 2026

Le rapporteur/la rapportrice
Agathe Sidorenko